



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE LA FERME DU BEUGNON

LETTRE D'INFORMATION N°3 – FÉVRIER 2021

ÉDITO

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que nous allons bientôt déposer auprès des services de l'État une demande de permis de construire. Cette étape importante dans le projet agrivoltaïque de la Ferme du Beugnon vient couronner plus d'un an de travail concerté, des réflexions et des rencontres.

Au sein de ce bulletin d'information, nous revenons sur la démarche de concertation mise en œuvre tout au long de cette première phase du projet et nous vous présentons les avancées du projet ainsi que les prochaines étapes à venir. Le dépôt du dossier ne signifie pas l'arrêt des discussions avec les acteurs du territoire, élus comme riverains.

Dans la continuité de la période du développement, nous aurons à cœur, durant le temps de l'instruction du dossier par les services de l'État, de continuer à placer l'information et la concertation avec les habitants au centre de notre démarche.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

L'équipe projet

POURQUOI CE PROJET ? ←

La Ferme du Beugnon est la solution que nous avons choisie afin de répondre aux difficultés que nous rencontrons dans notre métier d'agriculteur. Les conséquences du changement climatique et le faible rendement agricole des terres du plateau rendent notre activité de plus en plus difficile à assumer et nos exploitations moins viables sur le long terme.

Afin de continuer à cultiver nos terres et pérenniser notre métier, nous avons décidé d'adopter l'agrivoltaïsme qui associe l'activité agricole à la production d'énergie solaire.



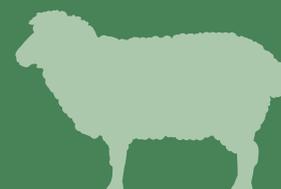
GLAD
Cultivateur d'énergie

LES
CHAMPS
ENSOLEILLÉS
DU
BEUGNON

LE PROJET DE LA FERME DU BEUGNON, C'EST...

l'alliance des compétences d'un collectif d'agriculteurs du territoire et d'un professionnel du développement de projets d'énergie solaire.

Ils s'appuient aussi sur l'expertise de bureaux d'études spécialisés (environnement, paysage...) et d'experts du monde agricole pour définir un projet robuste et durable pour l'agriculture locale.





DES DISCUSSIONS RICHES

Lors des différents temps d'échange, les participants ont pu s'informer plus particulièrement sur l'intégration paysagère des futurs panneaux photovoltaïques, sa coexistence avec les activités du territoire comme la chasse, et obtenir des précisions sur le modèle économique du projet.

UN PROJET ISSU D'UN DIALOGUE CONTINU

Nous avons voulu construire ce projet avec le territoire, en nous adressant non seulement aux élus et acteurs du territoire, mais aussi à vous, habitants d'Arcy-sur-Cure. Nous avons en effet souhaité **informer de façon large et transparente tout au long du développement**, afin de prendre en compte les attentes et remarques de tous.



OCTOBRE 2021

NOVEMBRE 2021

DÉCEMBRE 2021

FÉVRIER 2021

LANCEMENT DU SITE INTERNET
DU PROJET +
LETTRE D'INFORMATION N°1

BALADE DU PROJET

LETTRE D'INFORMATION N°2
+ PERMANENCE EN MAIRIE

LETTRE D'INFORMATION
N°3

Échanges réguliers avec le conseil municipal



INFORMATION

Les élus ont été informés de chaque étape d'avancement du projet, de façon régulière, tout au long du développement.



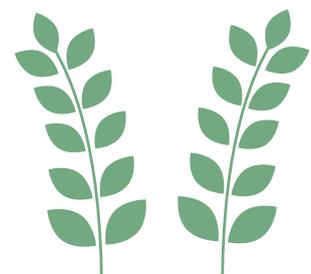
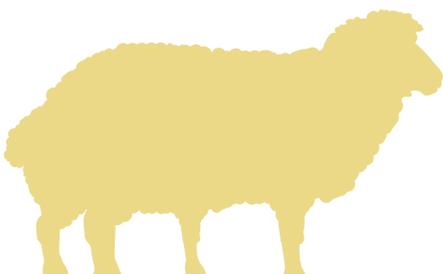
PÉDAGOGIE

L'organisation d'une balade commentée de projet et d'une permanence d'information a été l'opportunité pour vous, habitants d'Arcy-sur-Cure, de venir à notre rencontre et de nous poser toutes vos questions sur le projet.

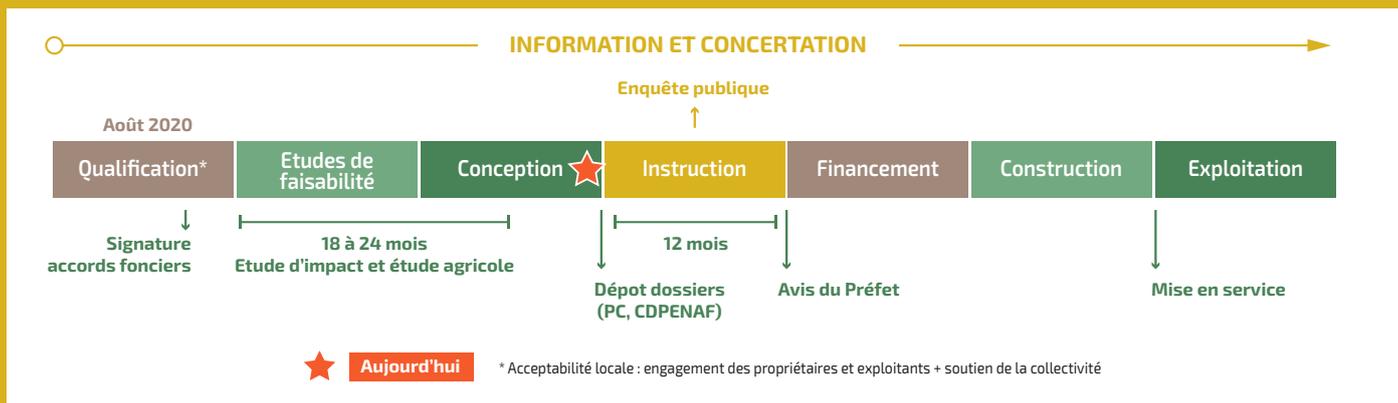


COMMUNICATION

La diffusion de lettres d'information et la mise en ligne d'un site internet ont été des relais continus de notre action.



QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?



Le dossier sera instruit par plusieurs services de l'Etat (DDT, DREAL...), qui vont étudier sa faisabilité et apprécier la qualité du projet. La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) devra également rendre un avis consultatif sur le projet.



Une enquête publique sera ouverte pendant un mois, et conduite par un commissaire enquêteur, nommé par le Président du Tribunal Administratif. Il recueillera les avis de chacun (registre papier et en ligne, permanences) des conseils municipaux dans un rayon défini par la préfecture puis rendra un rapport avec un avis au Préfet.



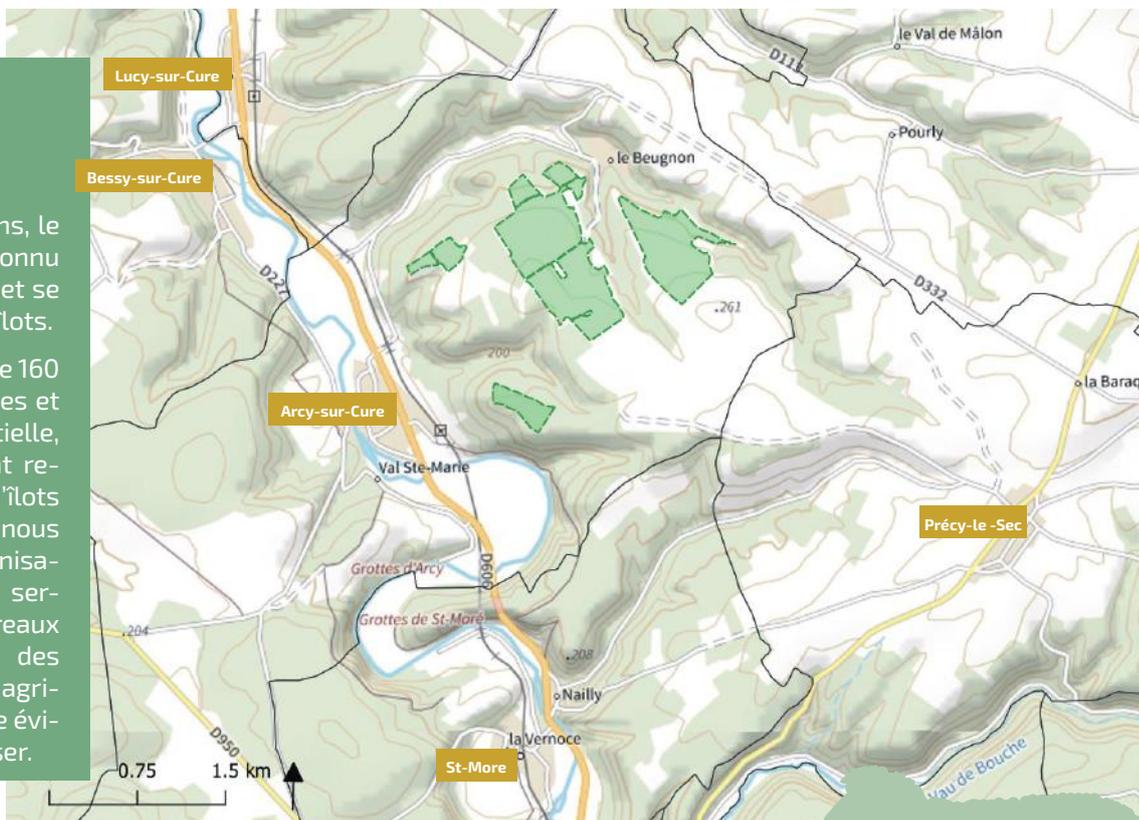
A l'issue de ce processus et sur la base de l'ensemble des éléments et avis recueillis, le Préfet décidera de délivrer ou non le permis de construire.

LE PROJET EN DÉTAIL

OÙ SE SITUE LE PROJET ?

Au gré de nos réflexions, le périmètre du projet a connu différentes évolutions et se compose de plusieurs îlots.

D'une surface initiale de 160 ha pour la zone d'études et d'implantation potentielle, nous avons finalement retenu un ensemble d'îlots de 120 ha au total, en nous conformant aux préconisations des collectivités, services de l'état, des bureaux études et également des contraintes du projet agricole, selon la démarche éviter - réduire - compenser.



Zone du projet



UN PROJET DE TERRITOIRE

UN PROJET RÉSILIENT

Aujourd'hui, notre projet se structure de la manière suivante :

- **La mise en place d'un élevage de 500 brebis viande sur 100 ha** avec à la clé l'installation d'un jeune berger à plein temps ;
- **La culture de truffes de Bourgogne** sera expérimentée sur 20 ha, selon des pratiques agricoles plus responsables ;
- **L'installation d'une bergerie de 700m²** et d'un espace de stockage de 500 m² pour un pâturage semi-ouvert ;
- **La mise à contribution de nos exploitations** pour compléter l'alimentation des brebis en période estivale ;
- **100 MW de production électrique**, soit l'alimentation en électricité de près de 23 000 foyers par an (chauffage compris).

Le projet s'articule autour des nombreux atouts que compte le territoire. Ainsi, les brebis et agneaux de l'élevage seront dirigés vers l'abattoir le plus proche, à savoir celui de Migennes, actuellement cours de rénovation.

Par ailleurs, nous souhaitons que les produits de nos cultures soient en **vente directe** sur les marchés de Noyers et de Vézelay.

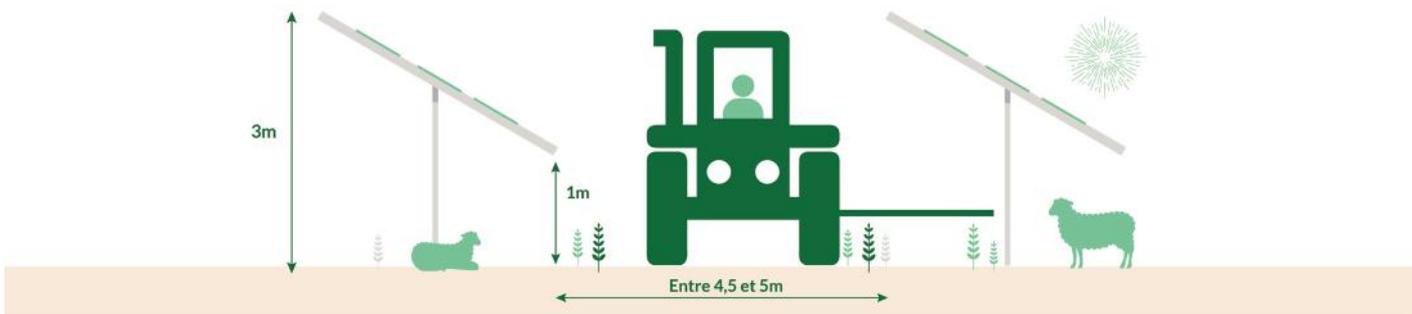


Schéma des installations de La Ferme du Beugnon

UN PROJET INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT

Un projet agrivoltaïque est soumis au Code de l'environnement et doit faire l'objet d'une étude d'impact et d'une étude préalable agricole. Ces documents, élaborés par des bureaux d'études indépendants, réalisent un inventaire des enjeux portant sur le milieu naturel, la faune et la flore, mais également le paysage sur le territoire concerné. A partir de ces données, l'étude d'impact évalue les impacts du projet de façon à proposer des mesures pour les éviter, les réduire, ou les compenser, comme défini dans le Code de l'environnement.



• **LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES** du secteur de la zone d'étude, sont considérés par les bureaux d'études comme modérés sur la flore et les oiseaux, et faibles sur le reste de la faune.



• **L'ÉTUDE PAYSAGÈRE** menée propose des mesures pour assurer la meilleure intégration paysagère du projet, notamment pour les riverains. Nous avons prévu de planter des haies de façon à masquer utilement le parc.



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION

ET TOUTES LES ACTUALITÉS EN LIGNE :

www.la-ferme-du-beugnon.fr

Posez-nous vos questions ou faites-nous part de vos remarques via le formulaire de contact du site, à : contact@la-ferme-du-beugnon.fr ou par téléphone au : **07 56 27 49 11**

